



Programme

Célébration de la journée Internationale des Droits de l'Homme-2022

« Inclusion et non-discrimination : Droits des personnes handicapées »

Date : 05 décembre 2022 (à partir de 14:30)

Lieu : Hôtel Möevnpick LAC I Tunis

Argumentaire

Le monde d'incertitudes que nous vivons aujourd'hui a engendré une crise multifacette qui se manifeste par une flambée des prix des produits énergétiques et des denrées alimentaires et une raréfaction des ressources financières poussant des millions de personnes vers la pauvreté et la précarité.

Cette situation nous interpelle et souligne l'importance d'une approche inclusive qui ne laisse personne pour compte et qui repose sur les fondamentaux des droits de l'homme : « les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droit ».

La dignité est inhérente à chaque être humain qu'il soit homme ou femme, riche ou pauvre et indépendamment de son état, valide ou handicapé. Reconnaître la dignité de chaque personne signifie en premier lieu la reconnaissance par l'État et la société de ses droits à l'égalité, la liberté et non-discrimination.

L'État joue à cet effet un rôle essentiel et a l'obligation de respecter, de protéger et de mettre en œuvre les droits de l'homme pour tous et toutes.

C'est sur ce socle que repose la convention relative aux droits des personnes handicapées, adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 13 décembre 2006 et entrée en vigueur le 3 mai 2008. (Ratifiée par la Tunisie le 2 avril 2008).

En effet, le paragraphe c du préambule de cette convention réaffirme « le caractère universel, indivisible, interdépendant et indissociable de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales. En outre, la Tunisie est tenue, de par ses obligations contractuelles, de présenter son rapport devant le comité des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées en 2023.

C'est dans ce contexte que l'Association Tunisienne pour les Nations Unies (ATNU) et la Konrad Adenauer Stiftung (KAS) ont décidé de célébrer cette année la journée internationale des droits de l'homme avec la participation du bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme par l'organisation d'une rencontre consacrée aux droits des personnes handicapées sous le thème : « Inclusion et non-discrimination - Droits des personnes handicapées ».



Lundi, 05 décembre 2022

14:30 – 15:00 h

Accueil et inscription des participants

15:00 – 15:40 h

Mots de bienvenue

M. Moncef Baâti,

Président de l'Association Tunisienne pour les Nations Unies (ATNU)

M. Slim Jaoued,

Chargé de programme ; Konrad-Adenauer-Stiftung

Mme Elodie Cantier Aristide,

Cheffe du Bureau du haut-commissariat des droits de l'homme

Mme Bouraouia Agrebi,

Vice-présidente et porte-parole de l'Association Tunisienne de défense des personnes handicapées

Mme Raja Ben Brahim,

Directeur Général, Ministère des affaires sociales

15:40-17 :00 h

Séance principale Modérateur : **Mme Faiza Kefi,**
Vice-présidente de l'ATNU : présidente de la session

Dr Lotfi Ben Lallahom,

Ancien membre du Comité des personnes handicapées :

Présentation de la Convention relative aux droits des Personnes Handicapées

M. Bassem Aicha,

Expert libyen en matière de droit de l'homme :

L'expérience libyenne concernant l'application relative aux droits des personnes handicapées

Mme Bouraouia Agrebi,

Vice-présidente et porte-parole de l'Association Tunisienne de défense des personnes handicapées

La législation Tunisienne et les engagements souscrits au titre de la convention relative aux droits des personnes handicapées



Témoignage de :
M. Mohamed Mansouri,
Président de l'association Ibsar :

Discussion et Débats

17:00 -17:30 h

Pause café

17 :30 h

Fin de la célébration